

- Pied de page

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Litiges** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Litiges** » est mise à jour.

 S'abonner (<https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F34348/abonnement>)

Litiges

Vérfifié le 04 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La résolution amiable d'un litige entre le consommateur et le vendeur consiste à régler le problème sans avoir recours à la justice. Le professionnel doit informer le consommateur, dans tout contrat conclu par écrit, de la possibilité de recourir à des modes de règlement amiable. La médiation, la conciliation et la procédure participative sont les 3 modes de règlement à l'amiable. Le recours à l'un de ces 3 modes est obligatoire dans une première démarche de résolution d'un conflit.

- Recours à l'amiable obligatoire lors d'une première démarche de résolution (<https://www.inc-conso.fr/content/loi-justice-des-changements-importants-applicables-des-le-1er-janvier-2020>)
Institut national de la consommation (INC)
- Litiges de consommation courante (<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Fiches-pratiques/litiges-consommation-courante>)
Ministère chargé de l'économie
- Refus de vente au consommateur (<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/refus-de-vente>)
Institut national de la consommation (INC)
- La médiation : règlement extra judiciaire des litiges (<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/consommation/Resoudre-un-litige-de-consommation>)
Ministère chargé de l'économie
- Procédure européenne de règlement des litiges transfrontières de moins de 5 000 € (https://e-justice.europa.eu/content_small_claims-42-fr.do)
Commission européenne
- Pratiques commerciales déloyales (<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Consommation/Electricite-gaz-naturel/Pratiques-commerciales-deloyales>)
Ministère chargé des finances
- La vente sans commande préalable - La vente forcée par correspondance (<https://www.inc-conso.fr/content/la-vente-sans-commande-prealable-la-vente-forcee-par-correspondance>)
Institut national de la consommation (INC)

Services en ligne et formulaires

- Requête aux fins de saisine du tribunal judiciaire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14232>)
Formulaire